



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/197  
5 mars 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 5 MARS 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA CROATIE AUPRÈS  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Étant donné que vous avez demandé à la Croatie le 3 mars 1998 de présenter sous 48 heures ses vues sur la situation dans la région croate de Slavonie orientale, j'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de soumettre l'exposé ci-joint.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ivan ŠIMONOVIĆ

ANNEXE

Exposé sur la situation dans la région croate de Slavonie orientale

1. Malgré quelques problèmes spécifiques, la réintégration dans la région a été, contre toute attente, une grande réussite que l'on doit à une coopération fructueuse entre la Croatie, les Nations Unies et la communauté internationale.

2. Les prévisions n'étaient guère optimistes, la région ayant été occupée de 1991 à 1996 par la République fédérale de Yougoslavie et ses créatures locales (voir la résolution 49/43 de l'Assemblée générale). Les forces d'occupation avaient commis des actes graves de nettoyage ethnique, et s'étaient livrées à des destructions et à des massacres, confinant au génocide. Bien des résidents locaux ayant des liens avec ces forces se sentent encore responsables à cet égard et craignent d'avoir à rendre des comptes. Ce sont principalement ces réalités qui expliquent le manque de confiance dans la région, et seul le temps peut guérir ces blessures. Or, la guérison est freinée par le fait que les officiers de l'armée yougoslave Sljivancanin, Mrksic et Radic, inculpés pour crimes de guerre commis dans la région, n'y apportent pas leur concours. En sanctionnant sans retard les responsabilités individuelles, on atténuerait la tendance nuisible à invoquer la responsabilité collective.

3. Depuis qu'elle a assumé le 16 janvier l'autorité exécutive, la Croatie a poursuivi ses activités de réintégration, principalement dans le cadre du programme institué par le Conseil national de réconciliation, seul programme de ce type dans la région. La réunion publique du Conseil tenue le 26 février à Knin est un exemple des résultats et de l'évolution satisfaisants, ainsi que des plans pour l'avenir.

4. La Croatie a entrepris par ailleurs de refondre la législation applicable au logement et à la propriété privée, de manière à accélérer les retours dans les deux sens. Ces modifications seront annoncées prochainement. Plus de 31 000 Serbes de souche sont rentrés jusqu'à présent, dont 12 000 de la région et 19 000 de la République fédérale de Yougoslavie et de Bosnie-Herzégovine. La Croatie est la seule partie de la région à enregistrer un nombre appréciable de retours de personne précédemment liées aux forces d'occupation ou aux rebelles.

5. Les dirigeants croates, notamment le Président et le Premier Ministre, s'emploient à rassurer les Serbes de souche sur la place qui leur revient de droit dans la société croate. Le 21 février par exemple, à la conférence du parti au pouvoir, le Président Franjo Tudjman a appelé les membres à assumer un rôle de pointe pour la réintégration sociale en cette période d'après-guerre : "L'Union démocratique croate doit être le garant de la politique de réconciliation à l'égard des ressortissants croates qui sont de souche serbe".

6. La réintégration connaîtra encore des hauts et des bas, mais globalement les résultats sont positifs. L'oeuvre du Conseil national de réconciliation témoigne de l'évolution en ce sens, de même, à présent que le travail de la police croate dans la région. Le 14 février, par exemple, 44 personnes ont été inculpées immédiatement pour les désordres de Vukovar auxquels avait participé le Parti croate des droits.

7. Pendant la période où la communauté internationale a exercé l'autorité exécutive dans la région, ces deux dernières années, en prenant des mesures extrêmes pour la protection de la population locale, 40 000 environ des personnes précédemment liées aux forces d'occupation et aux rebelles n'en ont pas moins quitté la région pour s'installer dans d'autres pays.

8. Lorsque la Croatie a repris l'autorité exécutive il y a six semaines, la communauté internationale notait deux domaines de préoccupation d'une importance cruciale pour le succès continu de la réintégration : le redressement économique et l'activité de la police locale. Pour cette dernière, la réussite est acquise : quant au premier, c'est toujours une cause essentielle des problèmes de la région. Comme la Croatie et d'autres l'ont souvent relevé, ce pays ne peut régler seul ce problème comme il l'a fait par le passé. Bien que ravagée par la guerre, elle a néanmoins été fournisseur net d'aide internationale ces six dernières années, du fait des dépenses qu'elle a engagées pour les réfugiés de Bosnie-Herzégovine.

9. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations internationales ont noté que la situation était stable dans la région, et souligné les problèmes de privations économiques.

10. Le manque de ressources à consacrer au redressement économique de la région est le grand obstacle pour la population locale : certains s'en vont, découragés par l'absence de perspectives économiques; nombre d'autres, tout aussi découragés, ne reviennent pas. L'exode comme le non-retour ont la même explication : une situation économique désastreuse.

11. La communauté internationale, qui a consenti des investissements politiques énormes dans la région, y reste présente par l'intermédiaire du groupe d'appui de l'ONU, ainsi que des dispositifs régionaux de surveillance et de redressement, notamment ceux de l'OSCE et du Conseil de l'Europe. La Croatie ayant ratifié la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ses ressortissants peuvent au besoin introduire un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

12. Toutefois, la surveillance ne permettra pas à elle seule de résoudre le principal problème de la région. C'est la reconstruction des logements et de l'appareil de production, c'est la création d'emplois, c'est le déminage, qui sont les clefs de l'avenir. Une conférence internationale pour la reconstruction et le développement doit se tenir pour cela en mai.

13. La Croatie accepte pleinement ses obligations à l'égard de la région. Elle demeure déterminée à réintégrer entièrement dans la société les Serbes de souche qui ont récemment accepté les droits et les responsabilités s'attachant à la qualité de ressortissant croate, et à protéger leur statut d'égalité en tant que ressortissants et leurs droits de minorité. Qu'il y ait des antagonismes locaux vis-à-vis de la réintégration et de la réconciliation n'est pas fait pour surprendre. Mais ni cette opposition ni les obstacles manifestes que suscite le manque de ressources ne peuvent inverser cette tendance positive. La Croatie demeure également déterminée à poursuivre sa politique bien établie de coopération internationale à cet égard.

-----